

**Extrait du registre aux délibérations  
du conseil communal**

**Séance publique du 22 mai 1989**

Date de l'annonce publique de la séance: 16 mai 1989

Date de la convocation des conseillers : 16 mai 1989

**Présents:** MM. Nicolas Strotz, bourgmestre-président,  
Risch et Klinker, échevins,  
Steinmetz, Heintz et Hentzen et Gales, conseillers.  
Kiessel, secrétaire.

**Absents:** a) excusé: --.  
b) sans motif: --.

**Point de l'ordre du jour:** No 1

**Objet:** Règlement communal concernant l'allocation de subsides scolaires -  
décision.

**Le conseil communal,**

Revu sa décision de principe lors du vote du budget de 1989 en date du 22 décembre 1988 relative à la mise à disposition d'un crédit pour l'allocation de subsides aux élèves (100.000.- F à charge de l'article 3/1320/01),

Considérant qu'il y a lieu d'arrêter les modalités relatives à l'allocation desdits subsides,

Vu la proposition (projet de règlement) du 13 janvier 1989 de la commission consultative de la jeunesse et des sports,

Entendu le collège des bourgmestre et échevins en sa proposition,

Vu la loi communale du 13 décembre 1988,

Après délibération et au scrutin nominal,

A l'unanimité,

de ses membres présents, a p p r o u v e le règlement communal concernant l'allocation de subsides scolaires joint à la présente pour demeurer annexé et faire partie intégrante,

Le règlement sera applicable pour la première fois en 1989 sur base des résultats scolaires obtenus pendant l'année scolaire 1988/89.

La présente délibération est transmise à M. le Ministre de l'Intérieur, par l'intermédiaire de M. le Commissaire de district, aux fins de l'approbation.

